



Module 1 : séquence 1.2



**Référentiel pour les interventions
socio-éducatives
en Prévention Spécialisée**

Le point de vue des partenaires

Document de Synthèse

Septembre 2004

SOMMAIRE

I Méthodologie	3
1 – <i>Identification de la mission de la Prévention Spécialisée et des besoins</i>	3
2 – <i>Evaluation et critères de satisfaction des missions des associations</i>	3
II. Identification de la mission de la Prévention Spécialisée et des besoins	4
1 - <i>L'objet de la Prévention Spécialisée</i>	4
2 – <i>Les missions des éducateurs</i>	5
3 - <i>Les publics</i>	6
III. Comment se formalise le partenariat	8
VI. Qualité de la collaboration	9
1. <i>Les aspects positifs</i>	9
2. <i>Les aspects négatifs</i>	10
3. <i>Les améliorations envisagées</i>	11
V. Annexe	12

I. Méthodologie

Les entretiens ont été menés auprès des partenaires identifiés de 4 associations de Prévention Spécialisée. La liste des partenaires nous a été communiquée par ces associations qui travaillent en collaboration avec ces acteurs émanant de différents champs sociaux : l'éducation, l'insertion, le social, la politique de la ville, la justice et les élus.

Nous avons contacté 22 partenaires, au total, parmi ces différents champs d'intervention. Les données ont été recueillies par téléphone et sur base d'un rendez-vous pris au préalable avec la personne concernée afin de favoriser une meilleure prise de contact et ainsi instaurer un dialogue dans de bonnes conditions.

Ces entretiens ont donné lieu à un échange qualitatif très dense et sans aucune réticence de la part des interlocuteurs. Le recueil des informations s'est effectué dans un climat positif avec un intérêt manifeste pour le sujet abordé.

Certains partenaires ont cependant soulevé la difficulté d'aborder les thématiques liées à la Prévention Spécialisée par téléphone. Ce mode d'interrogation a parfois limité l'échange dans le temps et leur a paru moins convivial. Dans l'ensemble, l'accueil réservé a été très positif et les partenaires sont satisfaits qu'une étude relative à la Prévention Spécialisée soit menée.

La grille d'entretien téléphonique était commune à tous et s'appuyait sur les thèmes suivants :

1. Identification de la mission de la Prévention Spécialisée et des besoins

- Les critères sur lesquels les partenaires s'appuient pour identifier ces besoins
- La manière dont ils les estiment (concertation entre partenaires, outils d'évaluation, observation sur le terrain...)
- Le profil des jeunes

2. Evaluation et critères de satisfaction des missions des associations

- Perception générale des actions actuellement engagées
- Satisfaction de leurs actions
- Le degré d'information des missions
- Les suggestions pour améliorer l'efficacité de leurs actions

Les attentes des partenaires vis à vis de la Prévention Spécialisée sont homogènes et nous n'avons pas relevé de points de vue divergents. Si des avis plus spécifiques ont été émis, nous les avons cités dans ce rapport.

La durée moyenne d'un entretien était de 30 minutes.

II. Identification de la mission de la Prévention Spécialisée et des besoins

1. L'objet de la Prévention Spécialisée

Les partenaires s'accordent à dire que la Prévention Spécialisée englobe des problématiques difficiles à saisir. Les besoins sont clairement définis mais dans un contexte où l'on perçoit mal ses champs d'action et finalement ses objectifs précis.

Les besoins sont établis en fonction d'un maillage territorial tenant compte des particularités et délimitant des zones géographiques prioritaires dites « sensibles ».

Les partenaires expriment des besoins en terme de fragilité psychologique et de rupture sociale ou familiale du jeune. Dans ce contexte, il faut proposer un accompagnement privilégié au jeune en faisant naître une dynamique de groupe et en mobilisant le jeune autour d'un projet commun. Ce sont des jeunes qui souffrent de

- troubles du comportement,
- de repli sur soi avec des difficultés de concentration,
- d'instabilité et de mal-être.

La prévention de la rupture avec le système scolaire est une réalité incontournable chez ces jeunes

- absentéisme récurrent,
- échec scolaire,
- abandon de l'école...

La remobilisation du jeune à partir de 16 ans devient alors une prérogative en terme

- de réinsertion professionnelle,
- et d'accès à l'emploi.

Les jeunes doivent être réorientés vers des structures telles que les Missions Locales qui leur proposent un accompagnement et une prise en charge individualisée de leurs problèmes liés à l'emploi mais aussi élargie au logement.

L'intervention de nuit des éducateurs, dans leur rôle de médiateur, est essentielle car ils détectent une recrudescence de jeunes qui se réunissent le soir et peut donner lieu à de la violence urbaine entre bandes de jeunes.

Un des points essentiels est de ne pas minimiser les besoins en Prévention Spécialisée dans le milieu rural* qui se posent de manière identique : émergence aussi de problèmes liés à l'alcool et à la drogue. Les éléments à prendre en compte sont ceux aussi de la ruralité : isolement important du jeune souvent peu mobile et une situation difficile qui se dégrade rapidement. Mme Buffières du Conseil Général soulève ce problème « Mourenx est une cité urbaine en pleine campagne où il existe un gros quartier HLM. A cette époque, cette ville connaissait des problèmes pour les adolescents de violence urbaine nécessitant l'intervention de la Prévention Spécialisée. »

* le milieu rural est sous-entendu une petite ville isolée.

La Prévention Spécialisée peut se positionner comme un support complémentaire de l'offre des partenaires (MJC, Mission Locale, Centre Social...). Si la demande émane du jeune, ces structures le mettent en relation avec les éducateurs. L'approche pédagogique est de réintroduire le jeune au sein d'un groupe et ceci dans une perspective de resocialisation en tenant compte de la personnalité de chacun.

Emergence d'un véritable besoin de lieux de proximité, les acteurs doivent intervenir dans les domaines où les jeunes sont les plus démunis et parfois peu mobiles pour accéder à des structures offrant, par exemple, des moyens de contraception gratuite.

2. Les missions des éducateurs

Les partenaires reconnaissent l'intérêt de la Prévention Spécialisée à plusieurs niveaux :

La cellule familiale

- remettre les parents devant leur obligation d'éducation,
- sortir le jeune du conflit en lui permettant de retrouver sa place au sein de la famille,
- adopter un rôle de médiateur auprès des parents, ré instaurer le dialogue entre le jeune et ses parents.

L'environnement scolaire

- leur permettre de renouer avec les apprentissages scolaires,
- recadrer le jeune en lui rappelant ses droits et devoirs (notamment obligation d'aller à l'école),
- aider les jeunes en décrochage scolaire en les aidant à effectuer des stages dans le milieu professionnel.

La réinsertion professionnelle

- déterminer les freins à l'insertion professionnelle,
- soutenir les jeunes dans la recherche d'emploi ou de formation,
- travailler en collaboration avec les jeunes sur des chantiers (ramassage de feuilles, nettoyage de tags) afin d'aider les jeunes à se réinsérer,
- les aider à réfléchir sur leur projet professionnel,
- explorer avec le jeune ses aspirations professionnelles et les moyens dont il dispose au sein de la cellule familiale.

A un niveau plus général

- remettre les jeunes dans un processus de socialisation,
- leur redonner un lien/ un sens à leur vie et à leur projet,
- réassurer le jeune sur ses capacités,
- l'aider à reprendre confiance en lui mais aussi envers l'adulte,

- permettre aux jeunes de s'exprimer en toute liberté (respect de la confidentialité) en lui proposant la mise en place d'un projet collectif.

Les éducateurs sont perçus comme des personnes qualifiées dans le suivi et l'accompagnement des jeunes. Ils proposent une écoute et une méthodologie aux jeunes avec une prévalence pour l'approche collective : instaurer des débats collectifs qui suscitent l'échange et la concertation d'idées dans un contexte où les jeunes souffrent d'un mal-être. La Prévention Spécialisée prône le collectif mais il existe des possibilités de prise en charge d'un jeune pour un suivi individualisé lors d'une situation difficile.

Ils ont des objectifs d'écoute et d'accompagnement dans une démarche, ils font le lien avec l'environnement familial. Leur approche est d'amener les jeunes au respect des règles, à un dialogue et une meilleure communication. Ils appliquent le principe de la libre adhésion, la demande d'accompagnement doit émaner du jeune. Les éducateurs sont présents sur des lieux où jeunes repérables et proposent des activités dans des écoles ou quartiers où il n'existe pas de supports.

Les partenaires perçoivent bien les missions des éducateurs et sont en accord avec ceux émis par Mme Buffières du Conseil Général « ils sont le lien entre les jeunes pour les ouvrir vers les différentes ressources locales et les mobiliser en les amenant vers une démarche constructive ».

Les objectifs des éducateurs sont clairs mais ils restent tributaires de la réalité territoriale dans la mesure où des zones géographiques d'intervention sont préétablies par les financeurs. Leur champ d'action est déterminé par la politique de la ville et les financeurs à qui ils doivent rendre des comptes. Certains partenaires soulignent les questions budgétaires qui peuvent les limiter mais aussi un contrôle actif des financeurs qui provoque « une perte de leur libre arbitre au niveau de leurs missions ». De plus, les financeurs ne dégageraient pas des orientations précises et des priorités qui permettraient aux acteurs de terrain d'intervenir plus efficacement.

3. Les publics

Le profil des jeunes concerné par la Prévention Spécialisée n'est pas clairement défini, si les partenaires identifient clairement des problèmes de fragilité psychologique ou sociale, la tranche d'âge est plus difficile à définir. Cela varie de 12 à 15-16 ans mais peut aller jusqu'à 25 ans pour d'autres partenaires.

Le plus souvent, on ne souhaite pas enfermer le champ d'intervention des éducateurs dans un carcan limité par l'âge « uniquement axer la Prévention Spécialisée sur la jeunesse peut être gênant, on parle des 14-18 ans mais parfois les difficultés commencent à l'école primaire, il faut que la Prévention Spécialisée puisse intervenir. La jeunesse-enfance peut englober les 25-26 ans ».

Le problème est qu'au-delà de 18 ans la Prévention Spécialisée n'intervient plus, l'ensemble des partenaires préconise une prise en charge plus large car dans la réalité beaucoup de jeunes sont plus âgés.

Mme Buffières, de la Direction de la Solidarité Départementale, entrevoit avec lucidité cette difficulté de cloisonner les jeunes dans des tranches d'âge pré-définies « le public de

compétence se situe entre 12 et 21 ans, cette tranche d'âge a été définie par nous mais il peut y avoir des débordements...En réalité, nous avons des difficultés à identifier des critères démographiques ». Dans ce contexte, obtenir des données objectives reste limité « on se cale le plus souvent sur des données politiques ».

Le plus souvent ce sont

- des enfants responsabilisés trop tôt issus de grande fratrie : charge d'un parent, sentiment de culpabilité face au divorce des parents, s'occuper des petits frères et sœurs...
- des adolescents en zone ZEP occupant des logements sociaux où émergence de jeunes en détresse,
- des populations fragilisées où taux de chômage important,
- des femmes en situation de chômage longue durée,
- des immigrés en forte proportion,
- à proportion égale des filles et des garçons,
- des élèves en voie de décrochage scolaire issus de quartiers sensibles et de milieux peu insérés (père au chômage ou Rmiste),
- parfois des jeunes itinérants en rupture (de milieu plutôt urbain),
- des jeunes sans repères ou valeurs, souvent livrés à eux-même, ils cherchent le groupe comme soutien.

Il est difficile de catégoriser ces jeunes en leur donnant un profil particulier, certains connaissent des problèmes d'accès à l'emploi, d'alcool, de drogue ou de dépression. Les mineurs abusés sexuellement sont référés au Procureur de la République ; en cas de violence verbale avec les grands frères, les éducateurs refont le lien.

Le problème est de savoir comment rentrer en contact avec ce public, se rapprocher de ces populations en risque de marginalisation. Les 11-12 ans sont en recherche d'identification, ce sont des jeunes pour lesquels la vigilance parentale est peu marquée.

III. Comment se formalise le partenariat

Le partenariat prend différentes formes :

- des réunions de travail de concertation entre partenaires,
- un diagnostic partagé avec des partenaires qui sont sur le terrain pour évaluer les problèmes et identifier la nécessité d'intervention de la Prévention Spécialisée,
- un travail de concertation et de compte-rendu au niveau de la DDTE et des partenaires (ANPE et PLIE),
- une Commission de Sécurité où intervention de la gendarmerie et de la mairie,
- une Commission inter-partenariale afin de mettre en réseau les compétences des acteurs de la ville (par exemple, réflexion sur la mixité et la notion de « vivre ensemble »),
- la mise en commun des caractéristiques des publics visés qui constituent une source riche d'information,
- un Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté auxquels participent les éducateurs de la Prévention Spécialisée. Ils sont associés à la lutte contre le décrochage scolaire, le sida et la toxicologie.

Le rôle de ces réunions institutionnelles est d'évaluer les besoins de partenariat mais aussi de monter des projets avec la recherche de financement en cohésion avec tous les acteurs sociaux.

Mme Buffières, de la Direction de la Solidarité Départementale, souligne cette nécessité pour la Prévention Spécialisée de travailler en partenariat « elle ne doit pas être sectorielle ».

L'approche de concertation avec l'association de Prévention Spécialisée peut s'effectuer de manière informelle et prend la forme d'échange sur le cas d'un jeune en particulier ou plus généralement sur des projets communs à un moment précis.

A noter, le manque d'une évaluation lisible par les élus et les différents acteurs. Un partenaire soulève la difficulté d'estimer l'action des éducateurs « le bilan d'activité annuel transmis par la Prévention Spécialisée est plus descriptif que des outils d'évaluation, de prospection et d'analyse à moyen terme mais plutôt des outils de justification ». Un autre s'exprime sur la difficulté de définir clairement un partenariat « il faudrait travailler directement avec les mandataires, à fixer des objectifs et définir le type de travail de partenariat qu'il faudrait développer sur une zone d'étude définie, il faudrait une meilleure coordination ».

L'observation sur le terrain reste encore trop anecdotique pour certains partenaires « on a des actions communes mais pas de diagnostic des actions engagées ». Ils déplorent l'existence d'outils particuliers et de réunions récurrentes et régulières des intervenants.

VI. Qualité de la collaboration

1. Les aspects positifs

La fréquence de partenariat est inégalement partagée entre les intervenants de l'action sociale. Certains partenaires ont établi des contacts réguliers avec les éducateurs et les responsables des associations de Prévention Spécialisée, ils ont instauré une habitude de partenariat et de confiance avec eux. La majorité des partenaires ne déplore aucun problème en particulier, ils ont des relations « agréables et compétentes » et leur champ d'intervention est clairement identifié comme faisant partie de la politique de la ville.

Leurs actions sont reconnues et appréciées. Elles doivent parfois être clarifiées auprès des autres intervenants tels que les professeurs ou les assistantes sociales, par exemple. Leur action est efficace car elle offre aux jeunes un tremplin pour sortir des quartiers sensibles et aller vers un accompagnement plus individualisé. L'approche de proximité facilite le contact avec les jeunes, les éducateurs se positionnent comme un support complémentaire aux actions des acteurs sociaux.

La collaboration développée reste satisfaisante, les éducateurs sont perçus comme un relais « on prend du recul pour que l'enfant établisse une relation de confiance avec l'éducateur », il est également le médiateur entre la famille et l'enfant. La difficulté réside dans la mise en place d'une relation de confiance avec les parents « ils ne doivent pas avoir le sentiment que l'on agit derrière leur dos ».

Les projets ou chantiers montés ont été satisfaisants et ont permis de travailler « en parfait accord et de manière très complémentaire ». Le rôle de la Prévention Spécialisée pour refaire du lien est clairement établi dans ces projets et les actions entreprises dans cette perspective sont satisfaisantes.

Une collaboration efficace permettra d'échanger des informations pertinentes sur le jeune, de mieux comprendre son environnement et d'intervenir plus efficacement sur une situation difficile. Les permanences existantes dans certains locaux de partenaires et la proximité géographique vont favoriser les échanges.

Les partenaires préconisent une pérennisation des actions de la Prévention Spécialisée qui doivent axer leurs interventions en terme de politique de développement local et accentuer leurs présences sur des quartiers sensibles.

A noter que certains partenaires sont moins disponibles pour développer un partenariat avec une association de Prévention Spécialisée à plus long terme. Ils ont travaillé sur des projets de manière ponctuelle et émettent plus de réticences à donner un avis sur leur degré de satisfaction.

2. Les aspects négatifs

Dans l'ensemble, les partenaires manquent souvent d'information ou de retour sur les actions et le rôle des éducateurs pour pouvoir donner un avis objectif.

Les contacts s'établissent souvent de manière informelle et ne reposent pas toujours sur une convention ou un partenariat écrit.

Les partenaires déplorent une présence de plus en plus parcellaire des éducateurs auprès de leur structure, les contacts en dehors de projets communs sont le plus souvent ponctuels et la fréquence de leur collaboration moins récurrente. De plus, la présence des associations de Prévention Spécialisée dans les communes rurales est moins marquée.

Les partenaires sont conscients qu'une relation satisfaisante dépend de l'équipe de Prévention Spécialisée mise en place et de la personnalité des responsables de ces associations.

Les partenaires sont conscients du champ d'action des éducateurs limité par les financeurs, à qui ils doivent rendre des comptes. Mme Buffières, du Conseil Général, déplore une absence de lisibilité des actions engagées « impression de free-lance sur leurs critères d'intervention, pour les soutenir il faut plus de lisibilité et une valorisation des actions mais aussi un repérage de l'impact de leurs actions ».

Les partenaires ne partagent pas toujours la stratégie d'intervention des éducateurs :

- travail en commun satisfaisant mais carence au niveau du partage des expériences,
- manque de définition commune,
- pas de cohésion d'intervention sur la question de l'accompagnement de la jeunesse,
- pas de retours des actions engagées : « pas de complémentarité par rapport au retour de leur mission, il faut absolument éviter de tomber dans des cloisonnements excessifs »,
- pas une connaissance systématique de leurs actions.

Ils préconisent de développer plus de projets collectifs avec ces associations : « travailler sur les articulations à envisager avec les associations comme passerelles sur les actions à envisager. »

3. Les améliorations envisagées

L'ensemble des partenaires est conscient de l'intérêt de la Prévention Spécialisée et souhaite pérenniser ce partenariat. Ils envisagent

- un meilleur retour de l'information, des comptes rendus systématiques des chantiers ou projets mais aussi des informations officielles sur leurs missions dans le cas d'un changement de direction, par exemple,
- de s'informer sur l'efficacité des interventions et évaluation du projet/ chantier mis en place,
- de renforcer leur partenariat : « il faut utiliser les ressources du milieu »,
- d'approfondir la connaissance de leurs objectifs et de leurs champs d'action : « la réalité de leur travail n'est pas assez fouillée »,
- d'échanger plus fréquemment sur leurs missions respectives et les situations des jeunes,
- de privilégier une réflexion commune,
- de travailler en réseau avec tous les partenaires susceptibles d'intervenir auprès des jeunes et se rendre compte de la pertinence d'intervention des uns et des autres.

Améliorer le lien entre les intervenants du champ social et ces éducateurs va contribuer à améliorer la visibilité des compétences et des actions de chacun. L'essentiel est d'échanger pour accéder à une meilleure connaissance de leurs actions en approfondissant, par exemple, leur collaboration avec les professeurs qui doivent comprendre qu'un projet professionnel s'inscrit aussi dans un processus de sociabilisation du jeune. Le schéma départemental doit fixer les complémentarités entre partenaires en se positionnant comme vecteur de l'information entre ces partenaires.

L'intérêt d'un référentiel est clairement identifié « si des éducateurs partent, les outils mis en place doivent être réutilisables par d'autres, on ne peut pas agir seul ». Ils souhaitent que les financeurs réfléchissent en terme de zones géographiques, les jeunes sont mobiles et ont tendance à se déplacer de plus en plus. Le partenariat semble devoir être renforcé en milieu rural où la demande des intervenants sociaux est prédominante, les problématiques sont identiques que celles rencontrées dans des zones plus urbaines. Les phénomènes de groupe alliés à une forte sédentarisation de ces jeunes peu mobiles en milieu rural vont accentuer un mal-être de ces jeunes.

Mme Buffières justifie la mise en place d'un référentiel « je suis persuadée de cette démarche, de l'intérêt de repérer des critères départementaux, de mettre en place des outils de référence/ une grille d'évaluation commune. L'idée est d'unifier et pas d'uniformiser, c'est incontournable au niveau de la politique départementale. »

Ces financeurs doivent se positionner avec précaution « les institutionnels se positionnent alors qu'ils ne connaissent rien au terrain ». Il faut que l'intérêt de travailler en collaboration avec les éducateurs soit davantage perçu par les municipalités et envisager un élargissement de leur intervention aux Communautés de Communes.

Les éducateurs ne travaillent pas ou peu en collaboration avec la police, les associations de Prévention Spécialisée ont une action pour celle-ci plus axée vers le social. Leurs champs d'intervention sont très différents, les éducateurs relaient de l'information auprès des jeunes, par exemple sur la consommation d'alcool. Ils soutiennent et sont un support aux campagnes de sensibilisation auprès des écoles.

V. Annexe

Les partenaires interrogés

APS de l'agglomération Paloise	APS Pays des Gaves	Oloron Prévention	Prévention Pays Basque
Protection Judiciaire de la Jeunesse	Planning Familial	ACCES	Direction de la Solidarité Départementale
Poste de Police	Zone d'Education Prioritaire	Mission Locale	Action sociale/ vie sociale de Bayonne
Maison de la Solidarité	MJC	Centre Social	Maison de la Solidarité
Contrat de Ville	Centre Social		CCAS
MJC			CES Marracq
Centre Social			HLM
Mission Générale d'Insertion			
Mission Locale			
ANPE			